

Appel à candidatures pour la constitution d'un

Conseil scientifique pour SaMarOya – Enquête de santé en Guyane intérieure

Santé publique France, l'agence nationale de santé publique, lance un appel à candidatures en vue de la constitution d'un conseil scientifique pour SaMarOya – Enquête de santé en Guyane intérieure.

Modalités de candidatures

Le dossier de candidature doit comporter :

- ✓ une lettre de motivation dans laquelle sont indiquées les coordonnées professionnelles et personnelles, une adresse mail et un numéro de téléphone portable ;
- ✓ un *curriculum vitae* ;
- ✓ une liste des travaux/publications des 5 dernières années ;
- ✓ une déclaration publique d'intérêts à compléter sur le portail ministériel DPI SANTE accessible via le lien <https://dpi-declaration.sante.gouv.fr/dpi-webapp/app/candidature/index>

Le dossier de candidature doit être envoyé avant le 5 septembre 2025.

à l'adresse suivante : enquete_samaroya@santepubliquefrance.fr

Vos données personnelles sont traitées sous la responsabilité de Santé publique France. Leur traitement est fondé sur l'exécution de mesures précontractuelles liées à la candidature par la personne concernée au comité.

- ⇒ Pour les candidats non retenus : les CV et dossier de candidature seront supprimés dans un délai de trois mois à l'issue de la procédure de sélection ;
- ⇒ Pour les candidats retenus au comité :
 - Les CV et dossier de candidature seront conservés jusqu'à un an après la fin du mandat dans le cadre de votre participation au comité ;
 - Certains éléments financiers (RIB, justificatif d'identité, ...) qui pourront vous être demandés ultérieurement, car nécessaires à la prise en charge de vos frais de déplacement et indemnité, devront conformément à la loi être impérativement conservés pendant 5 ans après le dernier paiement.

Les données seront traitées par les agents compétents de Santé publique France et ses sous-traitants auront accès à ces informations dans la limite de ce qui est nécessaire à l'exécution de leurs missions.

Vous pouvez exercer vos droits d'opposition, d'accès et de rectification, d'effacement et de limitation du traitement des données à caractère personnel en vous adressant à Santé publique France, délégué à la protection des données, 12 rue du Val d'Osne, 94415 Saint Maurice Cedex ou dpo@santepubliquefrance.fr (*mentionner le nom de votre comité*).

Vous pouvez exercer votre droit d'accès, de rectification et de limitation concernant les autres données en vous adressant également à Santé publique France, délégué à la protection des données, 12 rue du Val d'Osne, 94415 Saint Maurice Cedex ou dpo@santepubliquefrance.fr (*mentionner le nom de votre comité*).

Si vous estimatez que les droits sur vos données ne sont pas respectés vous pouvez déposer une réclamation auprès de la commission nationale informatique et libertés.

Pour plus d'information sur ces traitements : dpo@santepubliquefrance.fr.

Modalités de sélection

Seuls les dossiers complets seront pris en compte.

La sélection des dossiers de candidature au conseil scientifique pour SaMarOya – Enquête de santé en Guyane intérieure, se fera sur la base des éléments fournis dans la lettre de motivation, leur expérience et l'adéquation des candidats avec les compétences recherchées, de l'analyse des liens d'intérêts et de la nécessaire pluridisciplinarité et pluralité du groupe pour traiter l'ensemble de la problématique posée.

A noter : compte tenu des principes déontologiques applicables à Santé publique France, la perception de rémunérations personnelles de la part des industriels du champ des missions du comité et la participation à des activités de conseil scientifique ou de conseil stratégique de ces mêmes industriels représentent un conflit d'intérêts avéré incompatible avec la nomination au sein du comité.

Les déclarations d'intérêts seront examinées par le Comité interne de déontologie de Santé publique France.

Les candidats seront informés du résultat de l'examen de leur candidature par un mail du secrétariat de ce comité.

Les membres seront nommés par décision de la Directrice générale de Santé publique France ; les DPI des membres du comité sont publiées sur le portail DPI SANTE.

La composition du comité est publiée sur le site internet de l'Agence.

Les membres du Conseil scientifique, du Comité d'éthique et de déontologie, du Comité d'orientation et de dialogue et du Conseil d'administration de Santé publique France, les personnels de l'ARS de Guyane, de l'ANRS - Maladies infectieuses émergentes (ANRS MIE), du pôle des Centres Délocalisés de Prévention et de Soins et Hôpitaux de proximité du Centre Hospitalier de Cayenne et du Centre d'Investigation Clinique – Inserm 1424 susceptibles de mener des travaux sur les thématiques explorées par l'enquête ne peuvent pas faire acte de candidature.

Les fonctions de membres d'un comité d'experts de Santé publique France ne sont pas cumulables avec la participation à un autre comité de l'agence

Les critères d'exclusion concernent les candidats n'ayant plus d'activité professionnelle depuis plus de trois ans, ces situations ne permettant pas d'assurer l'actualisation de leurs compétences et connaissances dans leur domaine.

Les missions de Santé publique France – L'agence nationale de santé publique

L'agence nationale de santé publique créée par l'ordonnance n°2016-462 du 14 avril 2016, est un établissement public de l'Etat à caractère administratif, placé sous la tutelle du ministère chargé de la santé.

Pour connaître les missions de Santé publique France : <https://www.santepubliquefrance.fr/Sante-publique-France/Qui-sommes-nous/Missions-et-actions>

Pour en savoir plus sur la comitologie de Santé publique France : <https://www.santepubliquefrance.fr/a-propos/notre-organisation/comitologie>

Mandat du conseil scientifique pour SaMarOya – Enquête de santé en Guyane intérieure

SaMarOya, enquête de santé dans les communes de l'intérieur en Guyane est une enquête transversale multithématique en population générale, portée par Santé publique France en partenariat avec le pôle des Centres Délocalisés de Prévention et de Soins et Hôpitaux de proximité du Centre Hospitalier de Cayenne. Elle sera réalisée par questionnaires administrés en face à face à domicile par des médiateurs formés à l'enquête et accompagnés d'infirmiers pour la réalisation de prélèvements biologiques et mesures anthropométriques. Elle vise à compléter les données disponibles en Guyane : les grandes enquêtes se concentrent souvent sur le littoral n'incluant pas les communes de l'intérieur où près de 15% de la population vit et grandit. Il s'agit d'un vaste territoire dont l'accès est difficile, l'offre de soins limitée, les infrastructures de base insuffisantes (eau et assainissement, téléphonie, traitement des déchets), les services publics moins présents alors que la population est exposée à de multiples fardeaux de santé publique et à plus d'insécurité (trafics, orpaillage...). Ces spécificités territoriales contribuent par ailleurs au développement des inégalités de santé en Guyane. Les données disponibles pour cette population sont le plus souvent issues d'enquêtes *ad hoc* portant majoritairement sur les maladies infectieuses et sur une partie des communes seulement. Cette grande enquête permettra de fournir un état des lieux de référence par commune à la population, aux acteurs de santé publique, professionnels de santé et décideurs.

SaMarOya est une enquête multithématique dont les objectifs scientifiques sont de décrire les comportements de santé et ses déterminants, l'accès aux droits de santé, le recours et le renoncement aux soins, d'estimer les prévalences des maladies chroniques (diabète, obésité, hypertension artérielle, insuffisance rénale chronique), de certaines infections (hépatites chroniques B et C, VIH, syphilis et infections à *Chlamydia trachomatis* et *Neisseria gonorrhoeae*), des troubles de santé mentale, du neurodéveloppement et de la dépendance fonctionnelle, d'estimer les concentrations mercurielles et les plombémies moyennes et d'estimer la couverture vaccinale pour les vaccins obligatoires et recommandés chez les enfants de 24 mois à 14 ans.

Le déploiement de cette enquête se fera en trois phases : une phase de préparation en 2025/2026, une phase de terrain comprenant une étude pilote en 2026 puis la collecte des données sur une période de 6 mois en 2027, suivi enfin d'une phase d'analyse, valorisation et restitution des résultats en 2027/2028.

Cette enquête de grande envergure, déployée dans les communes les plus isolées de Guyane incluant la réalisation de prélèvements biologiques, présente de nombreux défis méthodologiques et logistiques.

La mise en place d'un conseil scientifique est essentielle pour s'assurer qu'elle réponde aux grands enjeux suivants :

- Validité et pertinence scientifique : méthode d'enquête, stratégie d'échantillonnage, comparabilité avec d'autres enquêtes;
- Respect des normes de qualité dans le cadre de la réalisation, la gestion, le transport, l'analyse et la restitution des prélèvements biologiques ;
- Production d'indicateurs et interprétations utiles à l'orientation des politiques de santé pour permettre le déploiement de programmes de prévention et promotion de la santé ainsi que d'une offre de soins adaptée aux besoins ;
- Prise en compte des considérations éthiques liées à la protection des droits et du bien-être des participants, ainsi qu'à l'impact de l'enquête sur les communautés locales ;
- Prise en compte des spécificités socioculturelles, ethnologiques et anthropologiques des populations concernées afin de susciter leur adhésion à l'enquête et qu'elles, et leurs représentants, puissent s'emparer des résultats pour développer des actions de plaidoyer.

Ce conseil scientifique aura plusieurs objectifs :

- Relire le questionnaire et faire des propositions d'ajustements le cas échéant
- Relire le protocole du pilote et de l'enquête et faire des propositions d'ajustements le cas échéant
- Apporter un regard critique sur les résultats en amont de la rédaction du rapport

Composition

Ce comité sera constitué de 10 membres, nommés par la Directrice de Santé publique France.

Les membres du comité siègeront en leur nom propre et ne pourront donc se faire remplacer.

La composition du Conseil scientifique devra être multidisciplinaire (voir ci-dessous les compétences recherchées) afin de disposer d'une vision large des enjeux scientifiques. Les profils visés sont des personnalités qualifiées francophones, exerçant en France ou à l'étranger.

Compétences recherchées

• *Compétences spécifiques*

- ✓ expérience de conduite d'enquête épidémiologique de santé en terrain complexe (diversité culturelle et linguistique, isolement géographique) en France ou à l'étranger,
- ✓ connaissance de la Guyane intérieure et en particulier des enjeux spécifiques de santé publique de ce territoire,
- ✓ connaissance des techniques de laboratoire ainsi que des modes et durées de conservation des échantillons biologiques,
- ✓ expertise en méthodologie d'enquête,
- ✓ compétences en médiation en santé, ethnologie ou anthropologie

Fonctionnement du conseil scientifique pour SaMarOya – Enquête de santé en Guyane intérieure

Les membres du conseil scientifique pour SaMarOya – Enquête de santé en Guyane intérieure sont nommés pour 4 ans. En cas de retard sur le calendrier prévisionnel, le mandat pourra être prolongé. Le président de ce conseil est nommé parmi ses membres, par la directrice générale de Santé publique France.

Le conseil scientifique se réunira en distanciel quatre fois avant le pilote, deux fois après le pilote, une ou deux fois pendant la phase de terrain si des ajustements sont nécessaires et une à quatre fois après la collecte des données.

Les membres signeront une « Clause de confidentialité et d'engagement » et s'engagent à participer régulièrement aux réunions et à participer aux travaux de rédaction ou de relecture nécessaires dans l'intervalle. Ils s'engagent également à prendre connaissance des [Principes déontologiques applicables](#) et à les respecter.

Les membres auront accès aux informations détenues par Santé publique France, nécessaires aux travaux demandés.

Les membres du comité sont tenus au secret et à la discréetion professionnels sur tout document ou information dont ils ont eu connaissance en raison de leur participation au comité, jusqu'à sa publication par Santé publique France.

La Directrice Générale de Santé publique France mettra à leur disposition les moyens nécessaires au fonctionnement du comité.

La coordination scientifique et le secrétariat administratif de ce comité seront assurés par la Direction des Régions de Santé publique France.

Le comité pourra procéder à des auditions de toute personnalité dont les connaissances, et les expériences seront considérées comme nécessaires à sa mission, sous réserve de soumission d'une déclaration d'intérêts.

Indemnités et frais de déplacements

Les frais de déplacement et de séjour sont remboursés dans les conditions prévues pour les personnels civils de l'Etat.

L'indemnisation pour perte de revenus en cas d'activité libérale et l'indemnisation du temps de participation aux réunions et pour travaux rendus se fera selon le barème arrêté par le Conseil d'administration de Santé publique France.